

L'agrément américain et nous

La Rédaction

Volume 20, numéro 3, septembre 1974

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1055666ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1055666ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

La Rédaction (1974). L'agrément américain et nous. *Documentation et bibliothèques*, 20(3), 119–120. <https://doi.org/10.7202/1055666ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1974

Cet article est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

éditorial

L'agrément américain et nous

Une profession comme la nôtre doit s'intéresser, se préoccuper de toutes les facettes qui se présentent sa réalité. L'enseignement universitaire de la bibliothéconomie constitue un point important de la vie bibliothéconomique elle-même. Au Québec, l'École de bibliothéconomie de l'université de Montréal doit tenir ce rôle: tout ce qui la concerne devrait intéresser les membres de l'ASTED et de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec.

Or, un des problèmes qui concerne directement l'École de bibliothéconomie est celui de l'agrément. Cette question suscite présentement beaucoup de commentaires au Canada anglais. La Canadian Library Association discute de la pertinence de l'agrément, américain ou canadien, depuis plusieurs mois déjà. La Canadian Association of Library Schools a mis sur pied un comité qui étudiera cette question. Et le *Canadian Library Journal*, quant à lui, a consacré un numéro spécial (March-April 1974) à l'étude de l'utilité et des implications de l'agrément.

Nous tenons à rappeler que le *Bulletin de l'ACBLF* de décembre 1971 avait fait le point sur l'agrément et avait conclu que les normes de 1951, qui avaient cours à ce moment-là, vieilles de plus de 20 ans, avaient besoin d'une révision en profondeur. Cette révision eut lieu et, le 1er janvier 1973, devenaient officiels les trois textes de base du nouvel agrément de l'American Library Association (ALA): *Standards for Accreditation*, *Manual of Procedures for Evaluation Visits under Standards for Accreditation 1972*, et le *Self-Study: A guide to the Process and to a Preparation of a Report for the Committee on Accreditation of the American Library Association*.

D'ici juin 1976, la cinquantaine d'écoles américaines et les sept écoles canadiennes agréées d'après les anciennes normes doivent être revisitées par un comité du Committee on Accreditation (COA) de l'ALA pour acquérir l'agrément selon les normes de 1972.

En cette période de quête massive de l'agrément, l'on veut que le principe lui-même

de l'agrément entraîne un consensus général. Les avantages sont considérables: normalisation des études supérieures, réseau d'information, reconnaissance des diplômes, autorité internationale. Au Canada, les modalités de l'agrément américain sont fortement remises en question. En réalité, les trois questions posées en 1971 sont toujours pertinentes:

- 1) Existe-t-il des raisons valables pour confier l'agrément à un organisme américain?
- 2) Existe-t-il des raisons valables pour ne pas fonder un organisme canadien?
- 3) Est-ce que l'ACBLF (maintenant ASTED) devrait collaborer à l'agrément actuel?

Le COA américain existe depuis longtemps; ses normes sont acceptées par les universités américaines et canadiennes, de plus il intègre, en son sein, un représentant canadien dans les enquêtes et visites des écoles canadiennes. Un comité canadien, quant à lui, affronterait le défi sérieux de se donner un prestige national et international. Cette tâche ne pourrait en être qu'une de longue haleine. De plus, il est raisonnable de penser que le nombre de sept écoles canadiennes est stabilisé pour fort longtemps. Un organisme canadien, nécessitant un secrétariat permanent, serait une charge financière lourde pour la bibliothéconomie canadienne, d'autant plus qu'un tel organisme n'est pas d'utilité quotidienne.

A cela s'ajoute la nature du système de l'enseignement supérieur américain qui diffère, à plusieurs égards, du système canadien. Le système américain repose sur le principe de l'agrément en raison du caractère privé des établissements universitaires. Le mécanisme de l'agrément correspond-il à la réalité de l'enseignement supérieur canadien? Qu'on nous permette d'en douter!

Il semble bien que l'éclairage nouveau apporté à ce problème déjà ancien soit l'intérêt de l'ASTED à une formule d'agrément. L'ACBLF n'avait pas donné l'approbation offi-

cielle à l'agrément américain de l'École de bibliothéconomie. Dans le *Bulletin de l'ACBLF*, un directeur de l'École de Montréal écrivait, en 1971: «A mon avis, le principal problème qui se pose aujourd'hui au Canada, aussi bien du côté anglophone que francophone, c'est de déterminer si l'agrément doit continuer à se faire uniquement par l'ALA ou s'il n'y a pas intérêt à trouver une formule conjointe qui implique la CLA et l'ACBLF, une formule qui garantisse la représentation canadienne à l'intérieur du COA et de ses sous-comités d'enquête. Si on opte, pour des raisons financières, en faveur du statu quo, alors je trouve que l'ACBLF doit ratifier officiellement les décisions prises par le COA de l'ALA».

La Rédaction croit que l'agrément canadien — si cet agrément canadien était possible et souhaitable — devrait être étudié et promu, d'une manière conjointe et paritaire, par les deux associations représentatives des bibliothécaires canadiens, la CLA et l'ASTED. La situation actuelle nous incite à croire que cette condition n'est pas remplie.

Nous optons donc, cela va sans dire, pour une formule américaine d'agrément qui accorde une importance accrue au «contenu régional» des composantes de l'École de Montréal (corps professoral, programme, orientations, etc.) de préférence à une formule canadienne d'agrément qui n'accorde aucune place ou une place marginale à ces composantes. Enfin l'ASTED, croyons-nous, devrait entrer en pourparlers avec l'ALA pour jeter les bases d'une collaboration avec le Committee on Accreditation de l'American Library Association et reconnaître officiellement cet organisme d'agrément.

La Rédaction

